



Yacht Club de l'Odét

Club affilié du Yacht Club de France



AVIS DE COURSE

Trophée François Carn

Le 2 août 2026 - Yacht Club de l'Odét (YCO) - Bénodet

Grade 5 B (Sous l'égide de la Fédération Française de Voile)

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1) Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 2) Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en annexe).
- 3) La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 4) Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 4.
- 5) Les règlements fédéraux.
- 6) En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 7) Les mesures sanitaires de prévention et d'hygiène en vigueur au moment du Rallye de Bot Conan s'appliqueront.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 1) Les Instructions de courses seront disponibles le samedi 1^{er} août à partir de 19h00 au club house du Yacht Club de l'Odét.
- 2) Les instructions de courses seront affichées selon la prescription fédérale.
- 3) Les instructions de course seront disponibles sur le site www.yco-voile.fr.

3. COMMUNICATION

- 1) Le tableau officiel d'information sera situé au club house du Yacht Club de L'Odét.
- 2) [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1) Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux devront disposer d'au moins une VHF en état de marche.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux devront présenter un certificat de jauge Osiris valide et avoir une longueur minimale de 5m.

- 2) Documents éligibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur , la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",
- Pour chaque concurrent mineur la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,



- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

3) Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site www.yco-voile.fr et en réglant les frais d'inscription requis en ligne ou par virement, avant le 1^{er} août au Yacht Club de l'Odéon. Les instructions de courses, flammes, etc., seront remises aux inscrits ayant un dossier complet. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

Les droits requis sont de 10,00 € par membre d'équipage.

6. PUBLICITÉ

- 1) [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2) La publicité des concurrents sera restreinte de la façon suivante : aucun marquage, logotype, dessin ou signe distinctif, destiné à faire référence à une société ou un organisme, ne sera autorisé sur une quelconque partie des yachts.

7. PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire française.

Samedi 1^{er} août 2026 :

- 18h00 à 19h00 : Confirmation d'inscription.

Dimanche 2 août 2026 :

- 10h00 : Premier signal d'avertissement : Course en départs décalés.
- 13h00 : Pique-nique à Loctudy.
- 15h30 : Deuxième départ.

8. LIEU

L'épreuve sera courue dans une zone de course située entre la pointe de Loctudy et la pointe de Trévignon. Les abords de l'archipel des Glénan feront partie intégrante de la zone de course. Se référer à l'annexe ci-jointe.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de types côtiers.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- 1) Le système de classement sera le système de points à minima.
- 2) Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 3) Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon de l'YCO.

13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

- 1) Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.



- 2) Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1) Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.
- 2) Marées (Données à titre indicatif) :

Dimanche 2 août 2026

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage
BM		01h45			1,21m	
PM	83	07h44	05h59	00h59	4,86m	3,65m
BM		13h58	06h14	01h02	1,33m	3,53m
PM	82	20h03	06h05	01h00	5,07m	3,74m



ANNEXE ZONE DE COURSE

